

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 août à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

**Présents :**

MM. TALMONT Marie-Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, LE NET Karine, LE FICHER Yoann, LE TOHIC Morgane.

**Absents excusés :**

MM. ROSELIER Pascal, TALMONT David (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), PUISSANT Séverine (Pouvoir à Mme PICAUD Nathalie), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme JOUANNIC Anne), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE TOHIC Morgane), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. CANTE Ghislain), CAMPS Tristan.

Le Conseil Municipal a désigné M. Yohann LE FICHER en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27      Présents : 16      Votants : 25

**ACHAT D'UNE PARCELLE A MONSIEUR ET MADAME REGIS PICAUT**

(Délibération 2022\_26\_08\_18)

La commune propose d'acquérir une parcelle de 37 m<sup>2</sup> cadastrée AB 1009 au prix de 66 euros/m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme PICAUT Régis et facilitant l'accès à l'impasse des capucines.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE l'acquisition et AUTORISE le maire à signer les actes de transfert de propriété chez le notaire désigné et tout document nécessaire à cet effet.**

Fait et délibéré à Moréac,  
Le 9 septembre 2022

Le Maire

